

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 03 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi trois novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 27 octobre 2022

Etaient présents :

| | | | | | | | |
|-----|------------|------------|---------------------------|-----|----------------|--------------|------------------------|
| M. | LECOURIEUX | Eddie | Maire | M. | BAUDRY | Michel | Conseiller municipal |
| Mme | SANMOHAMAT | Rusmaeni | 2 ^{ème} adjoint | Mme | JALABERT | Nadine | Conseillère municipale |
| M. | PELAGE | Maurice | 3 ^{ème} adjoint | M. | ALGAYRES | Pierre-Louis | Conseiller municipal |
| Mme | RIVIERE | Elizabeth | 4 ^{ème} adjoint | Mme | WANTAR-TASIPAN | Sandrine | Conseillère municipale |
| M. | BERTHELOT | Olivier | 5 ^{ème} adjoint | M. | TARAIHAU | Georges | Conseiller municipal |
| Mme | WEDE | Sabrina | 6 ^{ème} adjoint | M. | GOYON | Mathieu | Conseiller municipal |
| M. | GUEPY | Guy | 7 ^{ème} adjoint | M. | N'GUELA | Carl | Conseiller municipal |
| Mme | BOLO | Valérie | 8 ^{ème} adjoint | Mme | POIA | Ivy | Conseillère municipale |
| M. | PAAGALUA | Lionel | 9 ^{ème} adjoint | Mme | MOREAU | Laure | Conseillère municipale |
| Mme | FERRALI | Elodie | 10 ^{ème} adjoint | M. | LELONG | Mickaël | Conseiller municipal |
| Mme | FILIMOHAAU | Marguerite | Conseillère municipale | M. | PARENT | Frédéric | Conseiller municipal |

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Nina JULIÉ (procuration donnée à M. Mickael LELONG)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
 M. Petelo SAO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

| | | |
|-------------------------|---|----|
| Conseillers en exercice | : | 35 |
| Conseillers présents | : | 22 |
| Nombre de votants | : | 31 |

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

M. Georges TARAIHAU est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 108 /22/XI

HABILITANT LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°7 AU CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2022, L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION F18-CA « MESURES JEUNESSE ET PREVENTION » AINSI QUE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION F19-CA « PROJET SOCIO-CULTUREL GLOBAL DE SAINT-LOUIS »

Le Conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 03 novembre 2022,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 signé le 23 décembre 2016 et ses avenants n°1 du 30 novembre 2018, n°2 du 04 mars 2019, n°3 du 06 décembre 2019, n°4 du 23 septembre 2020 et n°6 du 25 novembre 2021 ;

Vu la note explicative de synthèse n°73/2022 du 27 octobre 2022 ;

Sur proposition de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 20 octobre 2022, et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer l'avenant n°7 au contrat d'agglomération du Grand-Nouméa, l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » ainsi que l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis, ci-annexés, avec le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et la Présidente de la province Sud.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOVEMBRE 2022

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
Le secrétaire de séance,
08 NOV. 2022
Georges TARAIHAU
CONTROLE DE LEGALITE

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le Maire,

Eddie LECOUREUX



Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 08 NOV. 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 10 NOV. 2022
est exécutoire de plein droit.

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la Province Sud
Direction des services techniques et de proximité
Direction des services d'animation et de prévention
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AVENANT N° 7 AU CONTRAT D'AGGLOMERATION 2017-2022

Communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Patrice FAURE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

Et

La Province Sud, représentée par Madame Sonia BACKES, Présidente de l'assemblée de la Province Sud, habilitée par délibération n° XXXX du XXXX;

La commune de Dumbéa, représentée par Monsieur Georges NATUREL, Maire, habilité par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX;

La commune du Mont-Dore, représentée par Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire, habilité par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX;

La commune de Nouméa, représentée par Madame Sonia LAGARDE, Maire, habilitée par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX;

La commune de Païta, représentée par Monsieur Willy GATUHAU, Maire, habilité par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX;

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi organique modifiée n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;
Vu la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
Vu le décret du 13 octobre 2020 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. BASTILLE (Rémi) ;
Vu le décret du 19 mai 2021 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie M. FAURE (Patrice) ;
Vu l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
Vu l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n° 2021-1159 du 4 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Rémi BASTILLE, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le contrat d'agglomération 2017-2022 signé le 23 décembre 2016 et ses avenants n° 1 du 30 novembre 2018, n° 2 du 4 mars 2019, n° 3 du 6 décembre 2019, n° 4 du 23 septembre 2020, n° 5 du 5 août 2021 et n° 6 du 17 décembre 2021,

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT :

Considérant que le projet de loi de finances 2023 présenté en Conseil des Ministres du 26 septembre 2022 acte la prolongation d'un an des contrats de développement passés avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Considérant que l'Etat a également décidé de prolonger l'ensemble des conventions de fonctionnement d'une année, et allouera pour 2023 une tranche budgétaire annuelle.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

I/ La prolongation du contrat de développement

Article 1^{er} : Le présent contrat de développement est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, à coût total et part Etat constants.

Article 2 : Dans les intitulés et les dispositions du contrat d'agglomération, y compris dans les fiches des opérations et les annexes au contrat, les références à « 2017-2022 » sont remplacées par les références à « 2017-2023 ».

Article 3 : Les cinquante-huitième et cinquante neuvième alinéas du préambule du présent contrat de développement sont remplacés par les trois alinéas suivants :

« Le projet de loi de finances 2023 présenté en Conseil des Ministres du 26 septembre 2022 acte la prolongation d'un an des contrats de développement passés avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

« Le projet de loi de finances 2023 présenté en Conseil des Ministres du 26 septembre 2022 acte la prolongation d'un an des contrats de développement passés avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le présent contrat de développement est conclu pour une durée de sept ans : de 2017 à 2023.

Par conséquent, la date de clôture des engagements du contrat de développement est fixée au 31 décembre 2023 et la date d'échéance de réception dans les services de l'Etat des justificatifs, en vue d'un paiement sur engagements réalisés, est fixée au 31 décembre 2024 ».

II/ Les opérations de fonctionnement réalisées en 2023

Article 4 : Les opérations de fonctionnement initialement contractualisées font l'objet depuis le 1^{er} janvier 2021 de conventions.

Les conventions de fonctionnement F17-CA à F22-CA portant initialement sur les tranches 2021 et 2022 seront allongées d'une tranche annuelle pour 2023.

La maquette annexée au contrat de développement intitulée « *Maquette des opérations de fonctionnement qui feront l'objet d'une convention à compter du 1^{er} janvier 2021 (pour les années 2021 et 2022)* », est remplacée par une nouvelle maquette annexée au présent avenant intitulée « *Maquette des opérations de fonctionnement qui font l'objet d'une convention pour les années 2021 à 2023* ».

III/ Dispositions finales

Article 5 : Les autres dispositions du contrat de développement susvisé qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, y compris la maquette financière, les fiches des opérations et les annexes, demeurent inchangées.

Article 6 : Le présent avenant, après avoir été signé par la présidente de l'assemblée de la province Sud et les quatre maires de l'agglomération, entrera en vigueur à compter de sa signature par le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Il sera notifié aux cocontractants dans les meilleurs délais.

Fait à Nouméa, en six exemplaires originaux, le

**Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie**

**La présidente de l'assemblée de
la province Sud**

Patrice FAURE

Sonia BACKES

Le maire de la commune de Dumbéa

Georges NATUREL

Le maire de la commune du Mont-Dore

Eddie LECOURIEUX

Le maire de la commune de Nouméa

Sonia LAGARDE

Le maire de la commune de Païta

Willy GATUHAU

Maquette des opérations de fonctionnement qui font l'objet d'une convention pour les années 2021 à 2023

EN FCFP

| N° de convention | Intitulé de la convention | Montant total 2020 à 2023 | Part Etat | | | | % | Part commune | | | | % | Part province Sud | | | | % |
|------------------|--|---------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|---------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| | | | Tranche 2021 | Tranche 2022 | Tranche 2023 | TOTAL | | Tranche 2021 | Tranche 2022 | Tranche 2023 | TOTAL | | Tranche 2021 | Tranche 2022 | Tranche 2023 | TOTAL | |
| | COMMUNE DE DUMBEA | 413 550 000 | 51 004 500 | 51 004 500 | 51 004 500 | 153 013 500 | 37,00% | 66 168 000 | 66 168 000 | 66 168 000 | 198 504 000 | 48,00% | 20 677 500 | 20 677 500 | 20 677 500 | 62 032 500 | 15,00% |
| F17-CA | Plan jeunesse de la ville de Dumbéa | 413 550 000 | 51 004 500 | 51 004 500 | 51 004 500 | 153 013 500 | 37,00% | 66 168 000 | 66 168 000 | 66 168 000 | 198 504 000 | 48,00% | 20 677 500 | 20 677 500 | 20 677 500 | 62 032 500 | 15,00% |
| | COMMUNE DU MONT DORE | 590 886 720 | 70 481 120 | 70 481 120 | 70 481 120 | 211 443 360 | 35,78% | 96 936 784 | 96 936 784 | 96 936 784 | 290 810 352 | 49,22% | 29 544 336 | 29 544 336 | 29 544 336 | 88 633 008 | 15,00% |
| F18-CA | Mesures jeunesse et prévention | 420 000 000 | 42 000 000 | 42 000 000 | 42 000 000 | 126 000 000 | 30,00% | 77 000 000 | 77 000 000 | 77 000 000 | 231 000 000 | 55,00% | 21 000 000 | 21 000 000 | 21 000 000 | 63 000 000 | 15,00% |
| F19-CA | Projet socio-culturel global de Saint-Louis | 170 886 720 | 28 481 120 | 28 481 120 | 28 481 120 | 85 443 360 | 50,00% | 19 936 784 | 19 936 784 | 19 936 784 | 59 810 352 | 35,00% | 8 544 336 | 8 544 336 | 8 544 336 | 25 633 008 | 15,00% |
| | COMMUNE DE NOUMEA | 900 000 000 | 102 000 000 | 102 000 000 | 102 000 000 | 306 000 000 | 34,00% | 153 000 000 | 153 000 000 | 153 000 000 | 459 000 000 | 51,00% | 45 000 000 | 45 000 000 | 45 000 000 | 135 000 000 | 15,00% |
| F20-CA | Plan d'actions pour la jeunesse | 900 000 000 | 102 000 000 | 102 000 000 | 102 000 000 | 306 000 000 | 34,00% | 153 000 000 | 153 000 000 | 153 000 000 | 459 000 000 | 51,00% | 45 000 000 | 45 000 000 | 45 000 000 | 135 000 000 | 15,00% |
| | COMMUNE DE PAITA | 420 000 000 | 52 400 000 | 52 400 000 | 52 400 000 | 157 200 000 | 37,43% | 66 600 000 | 66 600 000 | 66 600 000 | 199 800 000 | 47,57% | 21 000 000 | 21 000 000 | 21 000 000 | 63 000 000 | 15,00% |
| F21-CA | Action jeunesse et continuité éducative | 420 000 000 | 52 400 000 | 52 400 000 | 52 400 000 | 157 200 000 | 37,43% | 66 600 000 | 66 600 000 | 66 600 000 | 199 800 000 | 47,57% | 21 000 000 | 21 000 000 | 21 000 000 | 63 000 000 | 15,00% |
| | SIGN | 23 400 000 | 2 886 000 | 2 886 000 | 2 886 000 | 8 658 000 | 37,00% | 2 964 000 | 2 964 000 | 2 964 000 | 8 892 000 | 38,00% | 1 950 000 | 1 950 000 | 1 950 000 | 5 850 000 | 25,00% |
| F22-CA | Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations | 23 400 000 | 2 886 000 | 2 886 000 | 2 886 000 | 8 658 000 | 37,00% | 2 964 000 | 2 964 000 | 2 964 000 | 8 892 000 | 38,00% | 1 950 000 | 1 950 000 | 1 950 000 | 5 850 000 | 25,00% |
| | TOTAL FONCTIONNEMENT | 2 347 836 720 | 278 771 620 | 278 771 620 | 278 771 620 | 836 314 860 | 35,62% | 385 668 784 | 385 668 784 | 385 668 784 | 1 157 006 352 | 49,28% | 118 171 836 | 118 171 836 | 118 171 836 | 354 515 508 | 15,10% |

EN €

| N° de convention | Intitulé de la convention | Montant total 2020 à 2023 | Part Etat | | | | % | Part commune | | | | % | Part province Sud | | | | % |
|------------------|--|---------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------|
| | | | Tranche 2021 | Tranche 2022 | Tranche 2023 | TOTAL | | Tranche 2021 | Tranche 2022 | Tranche 2023 | TOTAL | | Tranche 2021 | Tranche 2022 | Tranche 2023 | TOTAL | |
| | COMMUNE DE DUMBEA | 3 465 549 | 427 418 | 427 418 | 427 418 | 1 282 253 | 37,00% | 554 488 | 554 488 | 554 488 | 1 663 464 | 48,00% | 173 277 | 173 277 | 173 277 | 519 832 | 15,00% |
| F17-CA | Plan jeunesse de la ville de Dumbéa | 3 465 549 | 427 418 | 427 418 | 427 418 | 1 282 253 | 37,00% | 554 488 | 554 488 | 554 488 | 1 663 464 | 48,00% | 173 277 | 173 277 | 173 277 | 519 832 | 15,00% |
| | COMMUNE DU MONT DORE | 4 951 631 | 590 632 | 590 632 | 590 632 | 1 771 895 | 35,78% | 812 330 | 812 330 | 812 330 | 2 436 991 | 49,22% | 247 582 | 247 582 | 247 582 | 742 745 | 15,00% |
| F18-CA | Mesures jeunesse et prévention | 3 519 600 | 351 960 | 351 960 | 351 960 | 1 055 880 | 30,00% | 645 260 | 645 260 | 645 260 | 1 935 780 | 55,00% | 175 980 | 175 980 | 175 980 | 527 940 | 15,00% |
| F19-CA | Projet socio-culturel global de Saint-Louis | 1 432 031 | 238 672 | 238 672 | 238 672 | 716 015 | 50,00% | 167 070 | 167 070 | 167 070 | 501 211 | 35,00% | 71 602 | 71 602 | 71 602 | 214 805 | 15,00% |
| | COMMUNE DE NOUMEA | 7 542 000 | 854 760 | 854 760 | 854 760 | 2 564 280 | 34,00% | 1 282 140 | 1 282 140 | 1 282 140 | 3 846 420 | 51,00% | 377 100 | 377 100 | 377 100 | 1 131 300 | 15,00% |
| F20-CA | Plan d'actions pour la jeunesse | 7 542 000 | 854 760 | 854 760 | 854 760 | 2 564 280 | 34,00% | 1 282 140 | 1 282 140 | 1 282 140 | 3 846 420 | 51,00% | 377 100 | 377 100 | 377 100 | 1 131 300 | 15,00% |
| | COMMUNE DE PAITA | 3 519 600 | 439 112 | 439 112 | 439 112 | 1 317 336 | 37,43% | 558 108 | 558 108 | 558 108 | 1 674 324 | 47,57% | 175 980 | 175 980 | 175 980 | 527 940 | 15,00% |
| F21-CA | Action jeunesse et continuité éducative | 3 519 600 | 439 112 | 439 112 | 439 112 | 1 317 336 | 37,43% | 558 108 | 558 108 | 558 108 | 1 674 324 | 47,57% | 175 980 | 175 980 | 175 980 | 527 940 | 15,00% |
| | SIGN | 196 092 | 24 185 | 24 185 | 24 185 | 72 554 | 37,00% | 24 838 | 24 838 | 24 838 | 74 515 | 38,00% | 16 341 | 16 341 | 16 341 | 49 023 | 25,00% |
| F22-CA | Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations | 196 092 | 24 185 | 24 185 | 24 185 | 72 554 | 37,00% | 24 838 | 24 838 | 24 838 | 74 515 | 38,00% | 16 341 | 16 341 | 16 341 | 49 023 | 25,00% |
| | TOTAL FONCTIONNEMENT | 19 674 871,71 € | 2 336 106,18 € | 2 336 106,18 € | 2 336 106,18 € | 7 008 318,53 € | 35,62% | 3 231 904,41 € | 3 231 904,41 € | 3 231 904,41 € | 9 695 713,23 € | 49,28% | 990 279,99 € | 990 279,99 € | 990 279,99 € | 2 970 839,96 € | 15,10% |



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Liberté
Égalité
Fraternité

ville du
MONT-DORE



AVENANT N°1
A LA CONVENTION RELATIVE AU
FINANCEMENT
DE L'OPERATION DE FONCTIONNEMENT
F18-CA
« Mesures jeunesse et prévention »
Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Patrice FAURE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

Et

La commune du Mont-Dore, représentée par Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire, habilité par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXXX;

Et

La province Sud, représentée par Madame Sonia BACKES, Présidente de l'assemblée de la province Sud, habilitée par délibération de l'assemblée provinciale n° XXX du XXXX.

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie* et notamment son article 210 ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie* et notamment son article 3 ;
Vu la loi organique modifiée n° 2001-692 du 1er août 2001 *relative aux lois de finances* ;
Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 *de finances pour 2022* ;
Vu la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 *de finances rectificatives pour 2022* ;
Vu le décret du 13 octobre 2020 *portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. BASTILLE (Rémi)* ;
Vu le décret du 19 mai 2021 *portant nomination du haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie - M. FAURE (Patrice)* ;
Vu l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n° 2021-1159 du 4 novembre 2021 *portant délégation de signature à M. Rémi BASTILLE, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie* ;
Vu la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F18-CA « *Mesures jeunesse et prévention* » du 29 décembre 2020,

APRES AVOIR EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Considérant que l'Etat a décidé de prolonger l'ensemble des conventions de fonctionnement d'une année, et allouera pour 2023 une tranche budgétaire annuelle.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Le présente convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : Dans l'intitulé de la présente convention, ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article 1^{er} les mots : « *Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022* » sont remplacés par les mots : « *Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023* ».

Article 3 : Un quatrième alinéa est ajouté à l'article 4 de la convention, rédigé comme suit :

« - *Avant le 31 juillet 2023 pour la réalisation de l'opération en 2023* ».

Article 4 : A l'article 6, dans l'alinéa suivant le tableau de plan de financement, les mots « *Le montant annuel de la subvention demandé par la commune du Mont-Dore pour les années 2021 et 2022* » sont remplacés par les mots : « *Le montant annuel de la subvention demandé par la commune du Mont-Dore pour les années 2021, 2022 et 2023* ».

Article 5 : La fiche opération jointe à cet avenant remplace celle annexée à l'actuelle convention.

Article 6 : Le présent avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie. Il sera notifié aux cocontractants dans les meilleurs délais.

Article 7 : Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, demeurent inchangées.

Fait à Nouméa, en 3 exemplaires originaux, le

Le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Patrice FAURE

**Le Maire de la commune du Mont-
Dore**

**La présidente de l'assemblée de la province
Sud**

Eddie LECOURIEUX

Sonia BACKES

Fiche relative à l'opération F18-CA
« Mesures jeunesse et prévention » (Mont-Dore)
Modifiée par avenant n° 1

1. Finalités et enjeux

Parce qu'elle ambitionne de mener un développement urbain maîtrisé respectueux du cadre de vie et de ses habitants et que sa population connaît un rythme de croissance soutenu (1996: 20780 habitants; 2004: 24 195 habitants; 2014 : 27 155 habitants) entraînant une demande nouvelle de besoins et de services, la ville du Mont-Dore s'est résolument engagée depuis plusieurs années déjà dans une démarche de développement durable fondée sur les 3 piliers que sont l'environnement, l'économie et le social.

Dans cette perspective, la ville a fait de la cohésion sociale l'enjeu majeur de son action publique, avec pour finalité, le bien vivre ensemble de tous ses habitants dans la diversité et l'équité.

C'est ainsi que depuis 1998, année de la mise en place de la politique de la Ville à la mairie du Mont-Dore, deux orientations stratégiques ont guidé les programmes d'actions élaborés et mis en œuvre dans ce cadre : la PRÉVENTION et la JEUNESSE.

Ce travail mené en continu a été jalonné de temps forts et d'étapes successives où les équipes de terrain (éducateurs sportifs, médiateurs socioculturels, correspondants de nuit, éducateurs de rue...) et les agents du Centre communal d'action sociale se sont mobilisés et attachés à rencontrer et accompagner les publics avec une attention soutenue pour les plus vulnérables et particulière pour les jeunes.

Pour 2017-2020, il conviendra de poursuivre et de conforter les politiques de solidarité et d'égalité des chances déjà mises en œuvre et d'inscrire durablement la politique de la ville dans une démarche de co-construction avec les habitants en permettant l'émergence et la valorisation de leur expression et en encourageant les initiatives citoyennes contributives à la cohésion sociale et à l'amélioration de la tranquillité publique.

C'est dans cet esprit que se déclinent les chantiers, mis en œuvre dans ce nouveau contrat, articulés autour de deux grands objectifs « garantir une place pour chacun » et notamment les jeunes au bénéfice d'un « mieux vivre ensemble ».

Ces actions visent tout à la fois, l'émancipation de l'individu, le développement de sa citoyenneté et la consolidation du lien social entre les habitants, les générations et les territoires. Pour cela, il s'agit d'accompagner les personnes en situation de précarité par les voies d'actions individuelles ou collective, en s'appuyant sur toutes les forces vives du territoire (et notamment les nombreuses associations) pour en renforcer la cohésion.

S'éloigner ainsi d'une politique de juxtaposition des dispositifs au profit d'une politique globale d'inclusion des populations fragilisées par l'âge, le handicap, l'isolement qui s'inspire d'une logique ascendante où les acteurs de terrain (habitants, associations, etc.) nourrissent les choix politiques.

Tout en réaffirmant la double finalité, celle d'assurer l'égalité des chances et d'améliorer les conditions de vie de tous les habitants, une attention particulière est portée à LA JEUNESSE.

Des moyens importants sont mobilisés afin de favoriser dès le plus jeune âge la réussite scolaire et l'épanouissement personnel. L'éducation constitue un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion.

Ainsi les différents temps de vie de l'enfant et de l'adolescent sont (temps scolaire, périscolaire et de loisirs) pensés au regard de leur complémentarité.

Cela se traduit concrètement par le soutien aux projets scolaires des établissements de la commune, par un accueil périscolaire de qualité, par une offre de loisirs pendant les petites et les grandes vacances ou encore par le développement d'une politique tarifaire adaptée qui facilite l'accès à un panel diversifié d'activités culturelles sportives et socio-éducatives essentielles dans le parcours des jeunes vers l'autonomie et l'apprentissage de la citoyenneté. L'accès au savoir et à l'information par le numérique sera développé.

Aider les parents à construire des trajectoires scolaires et éducatives positives pour leurs enfants, voilà tout l'enjeu du soutien à la parentalité.

Par ailleurs, les actions transversales en faveur de la mobilisation et de la valorisation des jeunes en insertion (peu ou pas qualifiés), pour certains très éloignés de la formation et de l'emploi seront accentuées.

Afin de prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance et les comportements addictifs, la synergie des acteurs et des professionnels concernés par la prévention sera consolidée.

Et parce que toutes les expériences acquises par les plus âgés peuvent être mises à profit pour aider les plus jeunes dans leurs parcours, la solidarité intergénérationnelle sera privilégiée.

Outre la mise en œuvre de ce programme d'actions, il est important de ne pas perdre de vue que c'est sous cette mandature que conformément à l'Accord de Nouméa se déroulent la préparation du scrutin pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et les travaux sur l'avenir institutionnel du territoire. Dans ce contexte particulier, le défi majeur à faire progresser est bien celui de « faire vivre les gens ensemble ».

Objectifs globaux :

- Contribuer au bien-être et à l'épanouissement de tous les Mondoriens ;
- Lutter contre les exclusions et les discriminations ;
- Favoriser la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Renforcer le lien social ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs (institutionnels et de terrain) de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur des actions partagées ;
- Prévenir la délinquance et favoriser la tranquillité publique.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la réussite éducative des jeunes Mondoriens ;
- Développer le soutien à la parentalité ;
- Valoriser la diversité culturelle ;
- Valoriser l'engagement citoyen ;
- Promouvoir la culture et le sport comme vecteurs de lien social ;
- Informer et accompagner dans leurs démarches les publics fragilisés ;
- Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Plan Local d'Insertion et de l'Emploi - PLIE) ;
- Favoriser le développement et l'accès aux pratiques artistiques culturelles sportives et numériques ;
- Favoriser l'accès de tous les publics aux infrastructures culturelles sportives et numériques ;
- Développer des actions d'animations dans les espaces publics de proximité ;
- Soutenir les associations sportives, culturelles, socio-éducatives, de quartiers ;
- Assurer les conditions d'une éducation à la sécurité routière de qualité.

Ces objectifs visent à agir sur tous les leviers qui contribuent à améliorer la qualité de vie des Mondoriens et à garantir aux jeunes en particulier une éducation de qualité, avec l'assurance de disposer de conditions optimales permettant une insertion sociale épanouie et une insertion professionnelle réussie.

Population cible : Tous publics des quartiers avec une attention particulière aux moins de 26 ans et aux publics fragilisés (personnes âgées, seules, isolées, handicapées).

2. Présentation technique

Descriptif de l'opération :

Elle recouvre une très grande diversité d'actions qui sont autant de supports pour favoriser le vivre ensemble, contribuer à la lutte contre les exclusions et prévenir la délinquance.

Sur le terrain, elle sera mise en œuvre par une équipe constituée de médiateurs de jour, de correspondants de nuit, d'animateurs d'équipement de quartiers, d'éducateurs sportifs et culturels et de travailleurs sociaux.

Ces intervenants de proximité privilégiés assureront le dialogue permanent avec les associations, les populations, le public le plus vulnérable et les jeunes en particulier.

La Direction des Services d'Animation et de Prévention avec les référents Jeunesse, Prévention et Insertion, la Direction du Centre Communal d'Action Sociale, le Coordonnateur du Contrat Local de Sécurité, seront chargés chacun à leur niveau de mobiliser et développer les énergies nécessaires pour une mise en œuvre efficace et cohérente des interventions sous l'autorité du Secrétaire Général de la Ville du Mont-Dore.

1- La jeunesse

- La réussite éducative :

Accompagnement éducatif : dispositif de soutien aux projets scolaires et d'accès aux infrastructures culturelles et sportives pour les classes (temps scolaire).

Rendez-vous avec l'ART et la CULTURE : séances scolaires à destination des élèves dont le but est de favoriser la rencontre et les échanges avec les artistes provenant d'univers artistiques variés (temps scolaire).

Ecole des ARTS : découvrir et pratiquer des activités artistiques et culturelles diverses (musique, danse moderne, danse traditionnelle, hip-hop, chant choral, sculpture...). Accès facilité par la mise en place d'un tarif attractif pour les enfants boursiers et d'un transport en bus (temps périscolaire: le mercredi après-midi).

Ecole des SPORTS : découvrir et pratiquer des activités sportives diverses (escrime, équitation, football, natation, judo, basket...). Accès facilité par la mise en place d'un tarif attractif pour les enfants boursiers et d'un transport en bus (temps périscolaire: le mercredi après-midi).

Bouquet d'activités périscolaires : proposer aux élèves sur la pause méridienne ou après la journée de classe des activités diverses. APPRENDRE AUTREMENT par la pratique des Echecs, par la découverte du chant choral, APPRENDRE L'HISTOIRE de son quartier par la rencontre avec les Passeurs de Mémoire, LIRE AUTREMENT par la mise en place d'ateliers ludiques autour du livre, la création de livres animés, DES CONTES et DES LEGENDES à écouter, découvrir les plaisirs de l'ESCALADE, du vélo (pistes itinérantes).....Diverses activités sportives , artistiques , socio-éducatives proposées et combinées avec du soutien scolaire à destination des enfants du CLUB JUNIOR...(temps périscolaire)

STAGES VACANCES : développer l'offre de loisirs pendant les « petites vacances ». Panel d'activités sportives, culturelles et socio-éducatives « à la carte » pour occuper les enfants de 4 à 12 ans. Des semaines à thèmes sont proposées, élaborées en collaboration avec les associations de la Ville.

Temps de loisirs et de vacances : Centres aérés pour les 4-12 ans et Camps de vacances pour le public adolescent organisés en partenariat avec les associations (SCOUTS LAÏCS de NC, Les Piroguiers du MD, l'ACAF, ETHNIC MUSIC).

SPORT PASSION: stages sportifs proposés aux jeunes scolarisés de 13 à 16 ans organisés sur les « petites vacances » pour favoriser la rencontre des publics adolescents des différents quartiers de la Ville (Football, Volley-Ball, Rugby, Basket, Hand ...) Pratique de sports collectifs et découverte de sports nouveaux (golf, VTT, Tir à l'arc, escrime, Boxe.)

- Lutte contre l'exclusion et prévention de la délinquance

Le Plan Local d'Insertion et de l'Emploi (PLIE): renforcer l'accompagnement personnalisé des publics en difficultés d'Insertion et de recherche d'Emploi

Programme ELAN avec APLI (Association de Lutte contre l'Illettrisme): améliorer progressivement les résultats en littératie pour les publics présentant des difficultés fortes, voire graves d'expression orale et écrite du français ainsi qu'en numératie.

Formations modulaires: mettre en place des formations courtes pour répondre aux demandes d'un grand nombre de jeunes déscolarisés, de faible niveau scolaire, peu qualifiés.

Programme d'Insertion des Jeunes du Mont-Dore: parcours d'accompagnement global encadré par les services de la Ville. Programme élaboré sur 4 semaines comprenant des activités culturelles (théâtre, chant choral...) et sportives (boxe, VA'A, golf,...), des visites culturelles (Musée de la NC, Musée Maritime,...) combinées avec des visites de structures d'insertion (MIJ, RSMA, SEP, E2C...) et des rencontres avec professionnels de la prévention (DECLIC, SOS ECOUTE, Centre d'ADDICTOLOGIE...). La quatrième semaine est une semaine d'immersion chez les agriculteurs du Mont-Dore. Pendant ce parcours le jeune est amené à définir son projet professionnel.

Activités d'insertion et découverte des métiers: développer la connaissance du milieu professionnel chez les jeunes volontaires par des « contrats » d'insertion (service civique, régulateurs de transports scolaires...).

Les BEACH GAMES et LA COUPE des QUARTIERS: pour lutter contre l'oisiveté, des animations sportives et des loisirs nautiques sont proposés aux jeunes de la Commune sur la plage de PLUM pendant les vacances d'été du début janvier à la mi-février. Un système de transport gratuit est mis en place afin d'acheminer les publics des quartiers vers le site en bordure de mer. Ils y sont accueillis de 12H à 16H30 et les familles qui souhaitent profiter de la plage sont aussi les bienvenues.

La Troupe Artistique du Mont-Dore: créer une troupe composée de jeunes talents mondoriens issus de différents univers artistiques. Valoriser ces jeunes talents en les mettant à l'honneur lors des manifestations et événements de la commune (ouverture de la saison culturelle, Festival des Arts du MD, représentation à l'extérieur ...).

L'accompagnement éducatif pour prévenir les ruptures: lutter contre le décrochage scolaire, accompagner les jeunes vers une insertion sociale et professionnelle et prévenir la récidive.

- Le soutien à la Parentalité

Café des parents: conforter le dialogue entre les agents des services de la Ville, des professionnels du secteur et les familles en instituant des moments de débats et de réflexions partagées autour des problématiques parentales.

Vacances en familles: proposer et organiser en collaboration avec les familles volontaires et les services de la Ville des campings sur 4 jours. C'est l'occasion pour les parents et leurs enfants de profiter de quelques jours de vacances organisées et de rencontrer d'autres familles issues des quartiers de la Commune.

2- Solidarités et cohésion sociale

AU CŒUR DES QUARTIERS : animations « aux pieds des immeubles » à destination des familles (Spectacles, pratiques artistiques, développement de la médiation sociale...). Faire vivre son quartier en créant des espaces de rencontres et de dialogues. Accompagner et soutenir les associations de quartiers créatrices de lien social dans la mise en œuvre de leurs projets d'animations.

LE BUS DES QUARTIERS ou comment lutter contre la fracture numérique : un bus équipé de matériels informatiques performants sillonne les quartiers de la ville en soirée pour faciliter l'accès des populations dépourvues d'équipements aux nouvelles technologies de l'information.

SEMAINE HANDICAPABLE : semaine dédiée aux personnes (enfants, adolescents, jeunes adultes, seniors...) porteuses de handicaps.

Des SENIORS ACTIFS : proposer des animations au profit des seniors et promouvoir l'intergénérationnel.

LA FÊTE DES COMMUNAUTES : journée dédiée aux diverses communautés qui se retrouvent pour partager leurs savoir-faire, leurs traditions et leurs coutumes.

Modalités de mise en œuvre : Le dispositif reposera sur un mode diurne et nocturne de façon à disposer d'une réponse de la puissance publique adaptée aux modes de vie.

3. Plan de financement

Coût total conventionné : 420 000 000 FCFP (3 519 600 €)

| | Coût total | Part Etat | | Part commune du Mont-Dore | | Part province Sud | |
|------|-------------|-------------|----|---------------------------|----|-------------------|----|
| | | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| € | 3 519 600 | 1 055 880 | 30 | 1 935 780 | 55 | 527 940 | 15 |
| FCFP | 420 000 000 | 126 000 000 | | 231 000 000 | | 63 000 000 | |

4. Calendrier de réalisation

Echéancier financier prévisionnel de part Etat :

| | 2021 | 2022 | 2023 | Total |
|------|------------|------------|------------|-------------|
| € | 351 960 | 351 960 | 351 960 | 1 055 880 |
| FCFP | 42 000 000 | 42 000 000 | 42 000 000 | 126 000 000 |

5. Impacts attendus

Diminution du :

- Taux d'incidents aux abords des écoles ;
- Taux d'incivilité dans les transports ;
- Nombre d'actes de délinquance recensés provoqués par les mineurs.



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Liberté
Égalité
Fraternité

ville du
MONT-DORE



AVENANT N°1
A LA CONVENTION RELATIVE AU
FINANCEMENT
DE L'OPERATION DE FONCTIONNEMENT
F19-CA
« Projet socio-culturel global de Saint-Louis »
Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Patrice FAURE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

Et

La commune du Mont-Dore, représentée par Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire, habilité par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX;

Et

La province Sud, représentée par Madame Sonia BACKES, Présidente de l'assemblée de la province Sud, habilitée par délibération de l'assemblée provinciale n° XXX du XXXX.

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie* et notamment son article 210 ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie* et notamment son article 3 ;
Vu la loi organique modifiée n° 2001-692 du 1er août 2001 *relative aux lois de finances* ;
Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 *de finances pour 2022* ;
Vu la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 *de finances rectificatives pour 2022* ;
Vu le décret du 13 octobre 2020 *portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. BASTILLE (Rémi)* ;
Vu le décret du 19 mai 2021 *portant nomination du haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie - M. FAURE (Patrice)* ;
Vu l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n° 2021-1159 du 4 novembre 2021 *portant délégation de signature à M. Rémi BASTILLE, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie* ;
Vu la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F19-CA « *Projet socio-culturel global de Saint-Louis* » du 29 décembre 2020,

APRES AVOIR EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Considérant que l'Etat a décidé de prolonger l'ensemble des conventions de fonctionnement d'une année, et allouera pour 2023 une tranche budgétaire annuelle.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Le présente convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : Dans l'intitulé de la présente convention, ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article 1^{er} les mots : « *Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022* » sont remplacés par les mots : « *Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023* ».

Article 3 : Un quatrième alinéa est ajouté à l'article 4 de la convention, rédigé comme suit :

« - *Avant le 31 juillet 2023 pour la réalisation de l'opération en 2023* ».

Article 4 : A l'article 6, dans l'alinéa suivant le tableau de plan de financement, les mots « *Le montant annuel de la subvention demandé par la commune du Mont-Dore pour les années 2021 et 2022* » sont remplacés par les mots : « *Le montant annuel de la subvention demandé par la commune du Mont-Dore pour les années 2021, 2022 et 2023* ».

Article 5 : La fiche opération jointe à cet avenant remplace celle annexée à l'actuelle convention.

Article 6 : Le présent avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie. Il sera notifié aux cocontractants dans les meilleurs délais.

Article 7 : Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, demeurent inchangées.

Fait à Nouméa, en 3 exemplaires originaux, le

Le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Patrice FAURE

**Le Maire de la commune du Mont-
Dore**

**La présidente de l'assemblée de la province
Sud**

Eddie LECOURIEUX

Sonia BACKES

**Fiche relative à l'opération F19-CA
« Projet socio-culturel global de Saint-Louis » (Mont-Dore)
Modifiée par avenant n° 1**

1. Finalités et enjeux

La tribu de Saint-Louis est une tribu périurbaine, située au sein de l'Agglomération du Grand Nouméa. Elle est la plus grande de Nouvelle-Calédonie (1366 habitants au recensement 2014 – source ISEE).

L'histoire et les composantes sociales de la tribu créent un contexte particulier qui nécessite une vigilance accrue et un accompagnement spécifique dans le traitement des problématiques rencontrées. En effet, si on compare certaines données de Saint Louis avec le reste de la commune, on constate que :

- Le taux de scolarisation des 16-25 ans est inférieur de 30% ;
- Le taux de chômage des 20-29 ans est supérieur de 25% (soit 1 jeune sur 2 sans emploi) ;
- Le nombre de personnes de 15 – 19 ans inactives ou au foyer est 2,5 fois plus élevé ;
- Le nombre de personnes de 25 – 29 ans inactives ou au foyer est 2 fois plus élevé ;
- Le nombre de jeunes placés sous main de justice est 4 fois plus élevé.

Cette situation sociale dégradée s'associe à des dissensions coutumières importantes au niveau des clans, qui engendrent une mésentente au niveau de la gestion du foncier et l'assise légitime de leur autorité.

Les conséquences sont que, depuis de nombreuses années, un grand nombre d'incidents ont lieu à l'intérieur et aux abords de cette tribu qui est traversée de part et d'autre par la route provinciale (RP1 reliant le nord et le sud de la commune). En 2014, ces incidents ont connu un paroxysme, en termes d'intensité et de durée, suite à un problème technique survenu à l'usine hydro métallurgique de Valé NC.

Dans le cadre des financements obtenus du contrat d'Agglomération 2011 – 2015, la Ville du Mont-Dore a souhaité en 2015 lancer une étude socio-économique pour essayer de comprendre le malaise de cette jeunesse en errance, de remonter les attentes fortes des habitants et de proposer des actions à mettre en œuvre.

Cette étude menée par le cabinet Emergences a duré 8 mois et elle a permis de recueillir les témoignages d'une centaine d'habitants de la tribu et d'une trentaine d'acteurs extérieurs (Direction Provinciale des Affaires Sanitaires et Sociales - DPASS, Clergé, Mission d'Insertion des Jeunes – MIJ, Fédération pour l'Accompagnement et le Soutien à l'Enfance au Mont-Dore - FASEM, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – SPIP)

Les résultats débouchent sur des actions à mener selon 4 axes principaux :

- Axe 1 - les plus jeunes : Développer principalement l'établissement de projets communs, le renforcement de l'action associative et d'un projet « école de Saint-Louis ».
- Axe 2 - notre base : Mettre en œuvre des actions à court terme pour dynamiser les jeunes et rechercher une synergie autour d'un projet d'espace socioculturel.
- Axe 3 - créer et bouger : Consacré à la réalisation d'actions et de projets culturels, physiques et sportifs.
- Axe 4 - travailler : Mise en valeur de la tribu et insertion des jeunes par l'emploi.

Objectif global de l'opération :

Construire en partenariat avec les personnes ressources de la tribu un projet global cohérent qui vise l'insertion sociale et professionnelle d'un maximum de jeunes de Saint-Louis (entre 10 et 29 ans). Cette tranche d'âge concerne au total 527 individus – source ISEE.

Cette insertion par le travail est une des clefs indispensables pour solutionner certaines des problématiques liées à Saint-Louis mais il faut également permettre à cette jeunesse de se réapproprier une partie de leur culture et de leur savoir-faire ancestraux.

Ce travail doit être réalisé en profondeur et s'inscrire dans la durée. Il ne doit pas s'agir d'un projet de saupoudrage à courte vue. La volonté est de progresser significativement via un processus d'amélioration des conditions de vie et d'intégration des jeunes de Saint-Louis.

2. Présentation technique

Description de l'opération : Mise en place d'actions relevant des 4 axes à développer :

| Fonctionnement axe 1 - Les plus jeunes |
|---|
| Soutien aux associations d'animation et soutien scolaire (associations de la tribu, FASEM etc...) |
| Sensibilisation et formation des parents (10 sessions / an) |
| Formation des jeunes encadrants ou animateurs (10 par an) |
| Mise en place centre aérés, camps de vacances, colonies (extrascolaire) |
| Projet école Saint Louis |
| Fonctionnement axe 2 - Notre base |
| Grande fête de la jeunesse et des quartiers |
| Création et gestion du site internet Jeunesse St Louis |
| Stage de Cohésion (15 jeunes) |
| Voyages, missions, études, échanges |
| Fonctionnement axe 3 – Créer et Bouger |
| Identité culturelle et histoire et patrimoine (frais de collecte valorisation) |
| Pratiques Culturelles et artistiques (fonctionnement annuel des ateliers et résidences) |
| Projet Audiovisuel Formation et divers |
| Découverte aventure et sports extrêmes (4 projets par an) |
| Projet sport mécanique (stage et formation) |
| Projet Boxe (encadrement) |
| Foot et Volley |
| Fonctionnement axe 4 - Travailler |
| Travaux d'entretien et d'aménagements des espaces de vie de la tribu (suivi personnalisé, insertion par le travail, formations) |
| Des chantiers pour l'environnement (diagnostic environnemental étude participative) |
| Entreprise d'insertion et clause d'insertions sociales (étude dispositif) |
| Fonctionnement Cellule |
| Direction du projet/cellule |
| Animateurs Educateurs |
| Fonctionnement cellule (dépenses carburant, assurance etc...) |
| Suivi Evaluation Fin de contrat d'Agglomération |

Modalités de mise en œuvre :

La ville sera présente pour accompagner et guider ce processus jusqu'à maturité. Une structure spécifique de type cellule d'animation dédiée à la mise en œuvre du projet sera mise en place.

C'est l'équipe opérationnelle de terrain qui coordonne et conduit le projet avec les jeunes et les partenaires. Elle n'est pas nécessairement pilote de tous les projets d'action, mais veille à la cohésion de l'ensemble.

3. Plan de financement

Coût total conventionné : 170 886 720 FCFP (1 432 031 €)

| | Cout total | Part Etat | | Part commune du Mont-Dore | | Part province Sud | |
|------|-------------|------------|----|---------------------------|----|-------------------|----|
| | | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| € | 1 432 031 | 716 015 | 50 | 501 211 | 35 | 214 805 | 15 |
| FCFP | 170 886 720 | 85 443 360 | | 59 810 352 | | 25 633 008 | |

4. Calendrier de réalisation

Echéancier financier prévisionnel de part Etat :

| | 2021 | 2022 | 2023 | Total |
|------|------------|------------|------------|------------|
| € | 238 672 | 238 672 | 238 672 | 716 015 |
| FCFP | 28 481 120 | 28 481 120 | 28 481 120 | 85 443 360 |

5. Impacts attendus

Insertion

Quelles soient culturelles, éducatives ou de loisirs, les actions menées dans le cadre de ce projet ont pour but de favoriser l'insertion d'un maximum de jeunes de la tribu.

L'augmentation de leur niveau d'employabilité et la mise en place de formations favoriseront leur réinsertion en milieu professionnel ou dans un cursus plus scolaire.

Evolution des représentations

La tribu de Saint Louis ne bénéficie pas d'une bonne image et cela pèse sur l'ensemble des habitants qui se voient stigmatisés suite aux agissements d'une minorité de fauteurs de troubles.

Elle doit communiquer et donner des exemples positifs aux gens à l'intérieur et à l'extérieur de la tribu. Cela passe par la communication à rétablir entre les habitants avant de se projeter vers l'extérieur par le biais de fêtes ou manifestations intergénérationnelles.

Environnement

La jeunesse de Saint Louis est sensible à son environnement proche, que ce soit sur le littoral ou dans la forêt de la Thy. Des actions ciblées seront accomplies avec les jeunes et il faudra mettre en place des actions de sensibilisation et d'informations auprès de tous les habitants de la tribu.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Habilitation du Maire à signer l'avenant n°7 au contrat d'agglomération 2017-2022, l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » ainsi que l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis »

P.J. : -Projet de délibération ;
-Projet d'avenant n°7 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2022 ;
-Projet d'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » ;
-Projet d'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis ».

Le contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2022 prévoit les opérations pouvant faire l'objet d'un accompagnement par l'Etat et la province Sud et liste précisément les actions éligibles. Toute évolution concernant ces actions nécessite la passation d'un avenant. Le projet d'avenant n°7 propose de modifier les éléments suivants :

1- Une prolongation du contrat de développement

Le projet de loi de finances 2023 présenté en Conseil des Ministres du 26 septembre 2022 acte la prolongation d'un an des contrats de développement passés avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie. Par conséquent, les contrats de l'actuelle génération prendront fin en 2023 (au lieu de 2022).

2- Une dotation supplémentaire pour les opérations de fonctionnement

Les conventions de fonctionnement F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » et F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis » seront allongées d'une tranche annuelle pour 2023 :

| N° OP | Coût total | ETAT | | MONT-DORE | | PROVINCE SUD | |
|--------|-------------|------------|------|------------|------|--------------|------|
| | | Montant | Taux | Montant | Taux | Montant | Taux |
| F18-CA | 140 000 000 | 42 000 000 | 30% | 77 000 000 | 55% | 21 000 000 | 15% |
| F19-CA | 56 962 240 | 28 481 120 | 50% | 19 936 784 | 35% | 8 544 336 | 15% |

Il y a lieu d'habiliter le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°7 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2022, l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » ainsi que l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis ».

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 20 octobre 2022.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2022

Le Maire,

~~COMMUNICABLE~~

Eddie LECOURIEUX

